

Concours photographique "Un pont dans ma Ville"

Bulletin d'inscription 2008

Mme, Mr.....
Rue
Commune
Code Postal.....
Tél.....
Email

N°	Noir et blanc	Couleur	Titre
1			
2			
3			
4			

* J'autorise la présentation des photographies sur le site internet du Photo Club Reflex.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et j'accepte les décisions du jury sans qu'il soit tenu d'en communiquer les motifs.

A _____ Le _____
Signature :

* Cocher la case SVP.

Ville de
Saumur



Concours photos

Renseignements :
PHOTO CLUB REFLEX
www.photoclubreflex.com
Jocelyn LEFEBVRE
Tél : 02 41 38 21 66





REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

ADMISSION

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs de tous pays en deux catégories.

SUJET

Un pont dans ma Ville

Catégorie 1 : noir et Blanc

Catégorie 2 : couleur

Format libre de la photo (20 x 30) sur présentation de **support** 30 x 40 et d'une épaisseur de 2 mm maximum. Les photos seront susceptibles d'être exposées en sous-verre standard du club.

Le nombre de photos : 4 maximums par auteur.

EXPEDITION

Date limite de réception des photos: 15 avril 2008.

Envoi à l'adresse suivante :

Jocelyn LEFEBVRE, 8 Rue de l'Ancienne Gare 49400 SAUMUR

Contact : Jocelyn LEFEBVRE : 02 41 38 21 66

Ou : www.photoclubreflex.com

L'envoi devra comporter :

- * Le bulletin d'inscription ci-joint rempli et signé (ou copie),
- * 2 étiquettes autocollantes avec vos nom, adresse postale et internet,
- * Un droit d'inscription de 10 € pour 4 photos par auteur, par chèque ou mandat à l'ordre du « Photo Club Reflex ».

Chaque photo doit mentionner **au verso, en haut à gauche**, le nom de l'auteur, son adresse, le numéro d'ordre du bordereau, le club éventuel, le titre de la photo.

AVERTISSEMENTS

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves mais déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.

Le fait d'envoyer des épreuves implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.

Il appartient aux participants de s'assurer que les photos présentées ne sont pas susceptibles de donner lieu à réclamation.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuelles réclamations.

Toutes les photos seront retournées dans leur emballage d'arrivée. Nous recommandons aux auteurs de soigner particulièrement leur emballage avec des enveloppes matelassées, pour la réexpédition.

PRIX

Des prix d'une valeur totale de 1.500 €uros pour les deux catégories sont attribués :

1ers prix : deux chèques de 400 €

2èmes prix : deux chèques de 200 €

3èmes prix : deux chèques de 100 €

4èmes prix : deux chèques de 50 €

Un même auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix.

Les 10 premières photographies sélectionnées seront exposées du 8 mai au 1^{er} juin 2008. La remise des prix sera programmée pendant la manifestation. Le juré sera composé de personnalités compétentes du monde photographique professionnel ou associatif. Le résultat du concours sera visible sur le site du Photo Club Reflex à partir du 1^{er} mai 2008 .